

**SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 28 MARS 2006
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Province de Québec,

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,

Comté Roberval-Lac-Saint-Jean

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la bibliothèque de la Polyvalente de Normandin sise au 1285 de la rue Du Rocher à Normandin, ce 28^e jour de mars 2006, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Dorys Boily, Jenny Boutin, Jeanine Caouette, Michèle Claveau, Annie Côté, Julie-Anne Decorby, Carole Dufour, Carmelle Guérin, Nathalie Hébert, Louise Perron, Nancy St-Gelais, MM. Pierre Boivin, Gaétan Dufour, Lucien Guillemette, Claude Larouche, Michel Lavoie, Bernard Potvin, Rémi Rousseau, tous commissaires, et M^{me} Brigitte Gagné, commissaire-parent, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général, et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

M^{mes} Pierrette Fortin, Lina Lapointe et Nathalie Ouellet sont absentes.

1. **Prière**

On débute la séance par une prière de M. Rémi Rousseau.

M. Rousseau demande d'avoir une pensée spéciale pour M^{me} Lina Lapointe qui a eu un accident d'automobile.

2. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

CC-3564-03-06

Il est PROPOSÉ par M. Pierre Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

A D O P T É

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CC-3565-03-06

Il est PROPOSÉ par M. Michel Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

- Projet Environnement de la Cité étudiante - Grille-horaire et structure de récupération pour les élèves en difficulté
- Calendriers scolaires - FP et FGA
- Achat d'une rétrocaveuse
- Suspension des activités pour vacances
- Tarification - Frais de déplacement
- Implantation d'un service de garde - Carrefour étudiant
- Réfection de toiture - Polyvalente de Normandin
- Réfection de toiture - École Notre-Dame-de-Lourdes
- Coûts énergétiques - Hydro-Québec
- Choix des professionnels - Sinistre à la Polyvalente de Normandin
- Délégué et substitut à la Société GRICS
- Budget discrétionnaire du directeur général - Information sur deux demandes accordées
- Sinistre à la Polyvalente de Normandin - Plan de récupération scolaire
- Amendement - Nomination d'une agente d'administration
- Projet particulier au préscolaire - Année scolaire 2006-2007
- Motion de félicitations - Expo-sciences Bell 2006

A D O P T É

6. Correspondance

M ^{me} Chantale Potvin, enseignante de la Cité étudiante	Lettre de remerciements pour la motion de félicitations du Conseil des commissaires du 14 mars dernier.
Comité "Hommage à Justin St-Pierre" d'Albanel	Lettre demandant à la commission scolaire de nommer le gymnase du C.É.A. Henri-Bourassa "Gymnase Justin St-Pierre"

Il y a discussion sur la demande pour une nouvelle appellation du gymnase. Certaines vérifications seront effectuées et le sujet sera traité à la séance du 11 avril prochain.

7. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

8. Ressources éducatives jeunes

8.3 Projet Environnement de la Cité étudiante - Grille-horaire et structure de récupération pour les élèves en difficulté

M. Serge Bergeron indique que ce projet de la Cité étudiante a été présenté en novembre dernier. Certaines modifications ont été apportées à la grille-horaire présentée au Conseil des commissaires. Le retrait d'une période de français est questionné.

M. Bergeron indique qu'il a rencontré le directeur de l'école en compagnie de M^{mes} Nathalie Hébert, Carole Dufour et Michèle Claveau. Ce dernier a expliqué certaines mesures d'accompagnement auprès des élèves. Il y a discussion sur le sujet.

M. Bergeron mentionne qu'il va rencontrer M. Jacques Boily pour lui souligner certaines inquiétudes de la part du Conseil des commissaires suite au retrait d'une période de français.

Une évaluation régulière du projet sera effectuée.

Huis clos

CC-3566-03-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Hébert et RÉSOLU unanimement:

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 21 heures.

ADOPTÉ

Levée du huis clos

CC-3567-03-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Hébert et RÉSOLU unanimement:

QUE le huis clos soit levé à 21 h 25.

ADOPTÉ

Période de questions

Cours d'anglais

M^{me} Brigitte Gagné demande des renseignements sur l'organisation scolaire des cours d'anglais.

M. Serge Bergeron souligne que ce sujet a été discuté avec les directions d'écoles. Un document de consultation et d'orientation a été élaboré pour analyser dix-huit problématiques et réflexions reliées à l'organisation scolaire dont celles relatives aux cours d'anglais.

9. **Ressources éducatives adultes et de la formation professionnelle**

9.2 **Calendriers scolaires - FP et FGA**

Le sujet est reporté à la prochaine rencontre.

9.3 **Achat d'une rétrocaveuse sur pneumatique**

ATTENDU que les équipements et les engins utilisés dans le cadre des formations offertes par le Centre de formation professionnelle Roberval—Saint-Félicien se doivent de suivre l'évolution technologique;

ATTENDU que le plan triennal d'immobilisations 2005-2008 accepté par le conseil d'établissement du centre prévoit l'achat d'une rétrocaveuse en 2005-2006;

ATTENDU les disponibilités budgétaires du Centre de formation professionnelle de Roberval—Saint-Félicien;

ATTENDU l'appel d'offres réalisé par le centre de formation professionnelle pour l'achat d'une rétrocaveuse sur pneumatique, l'analyse des soumissions reçues et la recommandation de la direction du centre de formation professionnelle;

En conséquence,

CC-3568-03-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'achat d'une rétrocaveuse sur pneumatique 2005 auprès du Garage Alain St-Pierre au montant de 68 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE le président et le directeur général soient autorisés, pour et au nom de la commission scolaire, à signer tous documents relatifs à l'achat de cette rétrocaveuse sur pneumatique.

A D O P T É

10. Ressources humaines

10.1 Engagement d'un technicien en informatique

ATTENDU l'affichage d'un nouveau poste de technicien en informatique, régulier temps plein (35 heures/semaine), pour les Services informatiques au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini;

En conséquence,

CC-3569-03-06

il est PROPOSÉ par M. Pierre Boivin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée:

BOUCHARD, Gilles Technicien en informatique, poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) pour les Services informatiques au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini, à compter du 1^{er} juillet 2006.

A D O P T É

10.2 Suspension des activités pour vacances

ATTENDU que la commission scolaire convient d'une période de fermeture de ses établissements au cours de la période estivale pour la prise des vacances de son personnel;

En conséquence,

CC-3570-03-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement:

QUE les établissements de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets soient fermés pour la période du 17 au 28 juillet 2006 inclusivement;

QU'un avis public soit transmis aux journaux locaux afin d'informer la population.

A D O P T É

11. **Ressources financières**

9.2 **Tarification - Frais de déplacement**

ATTENDU les variations du prix de l'essence au Saguenay—Lac-Saint-Jean au cours des derniers mois;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets désire compenser cette variation de la tarification actuelle;

ATTENDU l'article 14.0 de la politique qui stipule que la politique sera révisée trimestriellement au cours de l'année selon une planification préparée par les Services des ressources financières;

En conséquence,

CC-3571-03-06

il est PROPOSÉ par M. Michel Lavoie et RÉSOLU unanimement:

QUE la politique "Frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations" et la directive "Table de kilométrages utilisés pour les routes non asphaltées" soient révisées à compter du 1^{er} avril 2006 selon la tarification suivante:

Tarification: de 0,40 \$ du kilomètre
de 0,49 \$ du kilomètre (routes non asphaltées)

A D O P T É

9.3 **Implantation d'un service de garde - Carrefour étudiant**

ATTENDU l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule qu'à la demande d'un conseil d'établissement d'une école, la commission scolaire doit assurer des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire;

ATTENDU la demande du conseil d'établissement de l'école Carrefour étudiant de Saint-Félicien (résolution CE131-03-13-327) à l'effet d'implanter un service de garde en milieu scolaire à ladite école, soit à compter de septembre 2006;

En conséquence,

CC-3572-03-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Jenny Boutin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise l'implantation d'un service de garde en milieu scolaire à l'école Carrefour étudiant de Saint-Félicien à la condition que l'étude de rentabilité financière effectuée par les Services des ressources financières soit positive.

A D O P T É

M. Mario Lavoie indique que l'ajout d'un service de garde va modifier l'acte d'établissement de l'école Carrefour étudiant présenté au point 13.2.

12. **Ressources matérielles**

12.7 **Réfection de toiture - Polyvalente de Normandin**

ATTENDU que dans le but d'assurer le maintien des infrastructures publiques, le gouvernement du Québec a amorcé un réinvestissement important permettant de consacrer annuellement, au maintien des bâtiments, des montants représentant 2 % de la valeur de remplacement des bâtiments scolaires pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire ;

ATTENDU que, suite à l'analyse faite par les représentants de ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant notre demande, ce dernier nous confirme que dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments », une somme de 1 006 205 \$ a été réservée à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets afin de permettre la réalisation de la réfection de la toiture de l'école Polyvalente de Normandin;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Lucien Guillemette et RÉSOLU unanimement:

QUE le directeur des Services des ressources matérielles soit autorisé à faire paraître un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la toiture de l'école Polyvalente de Normandin.

A D O P T É

12.8 **Réfection de toiture - École Notre-Dame-de-Lourdes**

ATTENDU que les projets touchant la mesure 30160 « Maintien des écoles de village », bénéficiant d'une enveloppe additionnelle de 2 000 000 \$, devaient être transmis en même temps que ceux de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » ;

ATTENDU que, suite à l'analyse faite par les représentants de ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant notre demande, ce dernier nous confirme que dans le cadre de la mesure 30160 « Maintien des écoles de village », une somme de 115 590 \$ a été réservée à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets afin de permettre la réalisation de la réfection de la toiture de l'école Notre-Dame-de-Lourdes à Girardville;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services de la firme d'architectes Gosselin et Fortin pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de réfection de la toiture de l'école Notre-Dame-de-Lourdes à Girardville;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles soit autorisé à faire paraître un appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux.

A D O P T É

CC-3573-03-06

CC-3574-03-06

12.9 Coûts énergétiques - Hydro-Québec

M. Jacques Martel commente le tableau des coûts énergétiques suite à l'abrogation du tarif BT par Hydro-Québec. Il donne des explications sur les mesures prises pour contrôler les dépenses énergétiques.

12.10 Choix des professionnels - Sinistre à la Polyvalente de Normandin

Choix des services professionnels d'architectes

ATTENDU la recommandation par le représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'engager une firme d'architectes afin de préparer les plans et devis pour les travaux de rénovation à l'école Polyvalente de Normandin suite à l'incendie survenu à cette école;

ATTENDU que cet engagement ne concerne que les travaux de rénovation et de réaménagement;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme d'architectes, Boudreault, Levasseur, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de rénovation et de réaménagement à l'école Polyvalente de Normandin ainsi que pour le processus d'appel d'offres sur invitation.

A D O P T É

Instruments de musique

M^{me} Annie Côté demande si les instruments de musique qui ont été détruits seront remplacés.

M. Jacques Martel mentionne qu'il y a deux instruments qui ont été détruits. Un spécialiste sera engagé pour les examiner et, par la suite, une réclamation sera effectuée au régime d'indemnisation du MELS.

Choix des services professionnels d'ingénieurs

ATTENDU la recommandation par le représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'engager une firme d'ingénieurs afin de préparer les plans et devis pour les travaux de rénovation de l'atelier d'ébénisterie à l'école Polyvalente de Normandin suite à l'incendie survenu à cette école;

ATTENDU que pour les travaux de mécanique, d'électricité et de structure, il est nécessaire de réserver les services d'une firme d'ingénieurs pour l'installation d'un système de dépoussiérage et le réaménagement de l'atelier d'ébénisterie;

ATTENDU qu'une demande de service a été faite auprès des firmes d'ingénieurs suivantes :

- Cegertec;
- Dessau-Soprin;
- Groupe Génitique;

ATTENDU que seulement la firme Cegertec a répondu à l'appel d'offres pour un montant de 11 877,04 \$, plus taxes;

En conséquence,

CC-3576-03-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Cegertec de Chicoutimi pour l'élaboration des plans et devis des travaux de mécanique, d'électricité et de structure pour l'installation d'un système de dépoussiérage et le réaménagement de l'atelier d'ébénisterie à l'école Polyvalente de Normandin ainsi que pour le processus d'appel d'offres sur invitation.

A D O P T É

13. Direction générale et Secrétariat général

13.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

ATTENDU la consultation transmise le 15 février 2006 aux municipalités régionales de comté et aux municipalités locales selon le 1^{er} alinéa de l'article 211 de la LIP;

Article 211 *Chaque année, la commission scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée.*

ATTENDU qu'aucune municipalité n'a émis de commentaires sur le plan triennal présenté;

ATTENDU la consultation transmise le 15 février 2006 au comité de parents selon le 2^e alinéa de l'article 193 de la LIP ;

Article 193: *Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants:*

...

2° *le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement.*

...

ATTENDU que le comité de parents a accepté le plan triennal de la commission scolaire à la réunion du 13 mars 2006;

En conséquence,

CC-3577-03-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Côté et RÉSOLU unanimement:

QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour l'année 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 soit accepté tel que déposé.

A D O P T É

13.2 Liste des écoles et des centres et actes d'établissement 2006-2007

ATTENDU l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 par la résolution CC-3577-03-06 ;

ATTENDU le 2^e alinéa de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule:

Elle détermine ensuite compte tenu de ce plan, la liste des écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

ATTENDU la consultation des conseils d'établissement effectuée le 15 février 2006 selon le 1^{er} alinéa de l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule:

Le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur:
1° *la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école.*

ATTENDU les réponses reçues des conseils d'établissement consultés:

C.É.A. Henri-Bourassa	Résolution acceptant la fusion des deux centres (CE-05/06-10)
C.É.A. Le Parcours	Résolution acceptant la fusion des deux centres (CE-05/06-11)
C.É.A. L'Envol/Le Retour	Aucune réponse
C.F.P. Dolbeau-Mistassini	Aucune réponse
C.F.P. Roberval—Saint-Félicien	Aucune réponse
École Hébert	Résolution d'adoption de l'acte d'établissement (H-05-06/03-25)
École La Source/Les Prés Verts	Résolution d'adoption du nouvel acte d'établissement
École Notre-Dame-des-Anges/Saint-Louis-de-Gonzague	Aucune réponse
École Sacré-Cœur/Sainte-Thérèse	Aucune réponse

ATTENDU la consultation du comité de parents effectuée le 15 février 2006 selon le 2^e alinéa de l'article 193;

Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants:
2° *le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;*

ATTENDU que le comité de parents a accepté la liste des écoles et leurs actes d'établissement à la réunion du 13 mars 2006 (CP-231-03-06);

ATTENDU la résolution CC-3572-03-06 autorisant l'implantation d'un service de garde à l'école Carrefour étudiant;

En conséquence,

CC-3578-03-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la liste des écoles et des centres 2006-2007 et leur délivre un acte d'établissement.

ÉCOLES PRIMAIRES	
Benoît-Duhamel	947, boul. Marcotte, Roberval G8H 2A7
Boisjoli/des Deux-Lacs	247, rue Principale, Lac-Bouchette G0W 1V0
Bon-Pasteur/Hélène-Laliberté	451, rue de l'Église, Sainte-Jeanne-d'Arc G0W 1E0
Carrefour étudiant	3079, rue De Saint-Méthode, Saint-Félicien G8K 3C2
Hébert	1298, rue L.-W. Leclerc, Saint-Félicien G8K 2N4
Jean XXIII/Saint-Lucien	47, av. du Moulin, Saint-Thomas-Didyme G0W 1P0

Jeanne-Mance/Pie XII	623, rue Principale, Saint-Prime G8J 1T3
Jolivent/L'Arbrisseau	1536, rue Principale, Chambord G0W 1G0
La Source/Les Prés Verts	712, rue Principale, Saint-Augustin G0W 1K0
Maria-Goretti	4971, rue des Saules, La Doré G8J 1G8
Mgr Bluteau	1275, 3 ^e Rue, Saint-Félicien G8K 2B5
Notre-Dame	830, boul. Saint-Joseph, Roberval G8H 2L5
Notre-Dame-de-Lourdes	604, rue de la Fabrique, Girardville G0W 1R0
Notre-Dame-des-Anges/Saint-Louis-de-Gonzague	68, rue Savard, Dolbeau-Mistassini G8L 4L3
Sacré-Cœur/Sainte-Thérèse	242, 3 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 2V4
Sainte-Hedwidge	967, rue Principale, Sainte-Hedwidge GOW 2R0
Sainte-Lucie	327, rue de l'Église, Albanel G8M 3E9
Sainte-Marie	1017, rue du Centre-Sportif, Normandin G8M 4L7
ÉCOLES SECONDAIRES	
Cité étudiante	171, boul. de La Jeunesse, Roberval G8H 2N9
Polyvalente de Normandin	1285, avenue du Rocher, Normandin G8M 3X4
Polyvalente des Quatre-Vents	1099, boul. Hamel, Saint-Félicien G8K 2R4
Polyvalente Jean-Dolbeau	300, av. Jean-Dolbeau, Dolbeau-Mistassini G8L 2T7
Secondaire Des Chutes	1, rue de l'Église, Dolbeau-Mistassini G8L 4V4
CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES	
C.É.A. Henri-Bourassa/Le Parcours	1840, rue Provencher, Dolbeau-Mistassini G8L 2A6
C.É.A. L'Envol/Le Retour	654, boul. Saint-Joseph, Roberval G8H 2L2
CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	
C.F.P. Dolbeau-Mistassini	400, 2 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 3C6
C.F.P. de Roberval—Saint-Félicien	181, boul. de La Jeunesse, Roberval G8H 2N9

ADOPTÉ

13.5 Terrain de pétanque - C.É.A. L'Envol - Rapport CSST

M. Serge Bergeron commente le plan d'action de la commission scolaire tel qu'exigé par la CSST. Il a pris contact avec M^{me} Carolyne Savard, inspecteur de la CSST, pour connaître les modalités d'utilisation du local. Elle a mentionné que le premier résultat d'analyse ne décelait rien d'anormal. D'autres tests sont en analyse et les résultats seront connus dans les prochaines semaines.

Advenant qu'un résultat d'analyse décèle des anomalies, les activités du local de pétanque se devraient d'être arrêtées. Dans le cas où les activités seraient maintenues, la commission scolaire devra respecter les exigences de la CSST, dont, entre autres, d'abaisser le pourcentage d'humidité selon les normes prescrites. M. Bergeron a avisé les divers intervenants dans le dossier.

13.10 Délégué et substitut - Société GRICS

Le sujet est reporté à une prochaine séance.

13.11 Budget discrétionnaire du directeur général - Information sur deux demandes accordées

Budget supplémentaire - Projet "Environnement"

M. Serge Bergeron dépose une demande qu'il a accordée à M. Jacques Boily, directeur de la Cité étudiante, pour un budget supplémentaire de 6 000 \$ pour le projet "Environnement".

Budget supplémentaire - Projet "Radio"

M. Serge Bergeron dépose une demande qu'il a accordée à M^{me} Doris Girard, directrice de l'école Jolivent/L'Arbrisseau, pour un budget supplémentaire de 2 500 \$ pour le projet "Radio".

13.12 **Sinistre à la Polyvalente de Normandin - Plan de récupération scolaire**

Suite au sinistre, M. Serge Bergeron indique que les élèves ont été absents pendant trois jours. Le vendredi, les élèves se sont présentés à l'école, en avant-midi pour le 1^{er} cycle et en après-midi pour le 2^e cycle, pour une rencontre d'information, pour le nettoyage de leur case et la réception d'une trousse de travail que les élèves devaient effectuer au cours de la fin de semaine.

Selon M. Jacques Boivin, directeur, de façon majoritaire, les élèves, les enseignants et les parents ont très bien collaboré au processus mis en place.

M. Serge Bergeron indique que le 2 juin prochain, la journée pédagogique flottante sera annulée pour une journée de classe régulière. De plus, pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, de la récupération sera organisée en utilisant la 5^e période.

M. Rémi Rousseau félicite M. Bergeron pour la gestion de ce dossier.

Huis clos

CC-3579-03-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement:

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 22 h 05.

A D O P T É

Levée du huis clos

CC-3580-03-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement:

QUE le huis clos soit levé à 22 h 10.

A D O P T É

13.13 **Amendement - Nomination d'une agente d'administration**

CONSIDÉRANT la demande de comité d'appel;

CONSIDÉRANT la politique locale de gestion des cadres scolaires, section Louis-Hémon;

CONSIDÉRANT les discussions avec les représentants de l'Association des cadres scolaires;

CONSIDÉRANT les discussions au Conseil des commissaires;

En conséquence,

CC-3581-03-06

il est PROPOSÉ par M. Pierre Boivin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'amendement de la résolution CC-3478-12-05 par le libellé ci-dessous:

«*QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à la nomination de M^{me} Guylaine Frigon à titre d'agente d'administration aux Services du secrétariat général et des communications et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005; »*

ADOPTÉ

13.14 **Projet particulier au préscolaire - Année scolaire 2006-2007**

CONSIDÉRANT le passage du temps d'enseignement au primaire de 23 h 30 à 25 heures par semaine tel que prévu au régime pédagogique pour l'année scolaire 2006-2007;

CONSIDÉRANT l'indication au régime pédagogique d'un temps de 23 h 30 par semaine alloué aux services éducatifs pour l'année scolaire 2006-2007;

CONSIDÉRANT les discussions menées au comité consultatif de gestion depuis le mois de janvier;

CONSIDÉRANT les besoins au préscolaire et l'importance d'agir tôt;

CONSIDÉRANT le nombre d'effectifs supplémentaires prévus;

CONSIDÉRANT les règles de financement relatives à l'éducation préscolaire;

En conséquence,

CC-3582-03-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets expérimente, pour l'année scolaire 2006-2007, un projet particulier au préscolaire visant à offrir des services d'éveil assumés par du personnel enseignant à raison de 25 heures par semaine (soit 90 minutes de plus par semaine que ce qui est prescrit au régime pédagogique);

QUE les parents soient informés que cet ajout d'heures au préscolaire n'engage aucunement la commission scolaire pour les années futures et qu'une évaluation de ce service supplémentaire sera à effectuer en tenant compte des besoins des élèves, des services dispensés et des allocations disponibles.

ADOPTÉ

13.15 **Motion de félicitations - Expo-sciences Bell 2006**

CC-3583-03-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Hébert et RÉSOLU unanimement:

QU'une motion de félicitations soit transmise aux participantes, aux participants, aux récipiendaires de prix ainsi qu'à tout le personnel qui a travaillé avec les élèves, tant au niveau local que régional, à l'Expo-sciences Bell 2006 ainsi qu'au Concours mathématique régional qui se sont tenus les 16, 17 et 18 mars derniers, à Alma.

ADOPTÉ

16. **Rapport des commissaires-parents**

Politique - Frais exigés aux parents

M^{me} Brigitte Gagné demande des renseignements sur la politique des frais exigés aux parents que la commission scolaire doit élaborer.

M. Serge Bergeron indique que cette politique sera déposée en mai prochain. Un comité de travail sera mis en place.

Services offerts aux EHDAA

M^{me} Gagné indique qu'à la dernière rencontre du comité EHDAA, les divers services offerts par la commission scolaire ont été présentés.

Invités à la rencontre du comité de parents

M^{me} Brigitte Gagné souligne la présence de MM. Serge Bergeron et Mario Lavoie à la dernière rencontre du comité de parents.

18. **Période de questions accordée aux commissaires**

Aide aux devoirs

Dans le cadre du projet "Aide aux devoirs", M^{me} Annie Côté demande des renseignements concernant la période où les élèves reçoivent les services et qui les donne.

M. Serge Bergeron indique que les renseignements seront recueillis et déposés à la prochaine rencontre.

Colloque régional des parents

CC-3584-03-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement:

QU'une motion de félicitations soit adressée aux membres du comité organisateur du Colloque régional de l'Association des comités de parents du Saguenay—Lac-Saint-Jean qui s'est tenu le 25 mars dernier, à Chicoutimi.

A D O P T É

19. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 11 avril 2006, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Dolbeau-Mistassini.

20. **Levée de l'assemblée**

CC-3585-03-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Hébert et RÉSOLU unanimement:

QUE la réunion soit levée à 22 h 25.

A D O P T É

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)